



PRÊT À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La **fondation d'Aguesseau** offre aux **agents titulaires et contractuels** (dont la durée du contrat est de **+ d'1 an période d'essai exclue**) du ministère de la Justice, la possibilité de **bénéficier d'un prêt d'amélioration à l'habitat (PAH)** dans la limite du budget alloué au dispositif.

OPÉRATIONS VISÉES EN 2025

Chaudière, poêle, travaux d'isolation, fenêtres et portes fenêtres, vitrages à isolation renforcée, pose ou remplacement de volets, cuve à récupération d'eau, chauffe-eau et chauffage solaires, capteurs solaires, pompe à chaleur, climatisation.

PRÊT SANS INTÉRÊT ET SANS FRAIS DE DOSSIER

Montant : 2 200 € maximum à hauteur des dépenses engagées

Durée de remboursement : 24 mois ou 36 mois

Montant maximal des échéances : 91,66 € / mois (sur 24 mois)

Première échéance : fin du second mois suivant le mois d'octroi du prêt

CRÉATION DE DOSSIER

Le formulaire de demande de prêt d'amélioration à l'habitat doit être adressé par voie postale ou numérique sur aidesetprets@fda-fr.org avant le :

13 mars 2025

13 juin 2025

30 octobre 2025